



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 6 juin 2023 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 30 mai 2023.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. PARDANAUD, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MAGNIEN et M. DEDIANNE Mickaël avaient donné respectivement procuration à M. TEXIER et M. DEDIANNE Alain.

Étaient excusés : M. CHOLET et Mme LEPINASSE.

Secrétaire de séance : Mme Louissette DUQUE

N° 2023-053 : AFFECTATION DE RÉSULTAT 2022 – BUDGET GÉNÉRAL :

Madame l'adjointe aux finances présente à l'assemblée la proposition d'affectation du résultat s'agissant de l'exercice 2022 du budget général.

Le Conseil Municipal de Clamecy, après délibération, à la majorité (2 abstentions),

- DECIDE l'affectation du résultat 2022 concernant le budget général comme suit :

	RESULTAT CA 2021 Cumul au 31/12	VIREMENT A LA SI 1068 de N-1	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-92 192,81 €		323 742,69 €	1 715 562,66 € 1 795 349,26 €	79 786,60 €	311 336,48 €
FONCT	1 116 876,51 €	612 166,14 €	270 590,27 €			775 300,64 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CI						775 300,64 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						-00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 - 110 sur HELIOS)						-00 € 775 300,64 €
Total affecté au c/ 1068 :						-00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement						

Suivent les signatures.